

nous avons déclaré à une catégorie de vieillards pensionnés que désormais, ils ne jouissaient plus de la hausse de 2 p. 100 à laquelle ils avaient droit. Telle est la réalité brutale. Durant près de 20 ans, nous les avons portés à croire que leur pension était un droit fondamental. Ils payaient chaque année des impôts afin de pouvoir toucher cette pension, comme nous le faisons aux termes du Régime de pensions du Canada, mais personne ne croyait que le gouvernement oserait faire ce qui équivaut à un vol. Voilà une des raisons pour lesquelles les vieillards pensionnés, ceux qui reçoivent la sécurité sociale ainsi que les gens à revenus modiques éprouvent beaucoup de difficulté à payer leurs médicaments.

Bon nombre de ces vieillards souffrent de plus d'une maladie. Ils souffrent souvent d'une maladie des artères coronaires, de diabète, de maux respiratoires, ce qui exige l'utilisation judicieuse de plusieurs médicaments coûteux. En d'autres termes, quand une personne atteint l'âge de 65 ans ou plus, son organisme commence à s'user. Elle découvre que son système cardio-vasculaire, ses vaisseaux cérébraux, sa poitrine et ses poumons commencent à se détériorer. Elle peut avoir trois ou quatre de ces maladies à traiter simultanément. Les frais pharmaceutiques peuvent facilement s'établir à \$30 par mois. Si j'avais plus de temps, je pourrais citer nombre de ces cas à la Chambre. Si le mari et la femme ont des maladies chroniques, le coût des médicaments dépasse \$30 par mois. Plusieurs milliers de personnes peuvent éviter l'hospitalisation grâce à un emploi judicieux de médicaments, ce qui représente une économie de plusieurs millions de dollars pour les contribuables.

Cela s'applique aussi au traitement des maladies mentales. Aujourd'hui, nombre de gens, qui, autrefois, auraient été enfermés dans des hôpitaux psychiatriques, peuvent travailler grâce à l'utilisation judicieuse de calmants. Ce sont les patients eux-mêmes qui paient une bonne part de ces médicaments au profit des contribuables canadiens. Sans médicaments, le malade serait hospitalisé une bonne partie du temps et aurait besoin de soins infirmiers ou à domicile. Nous sommes tous conscients de la gravité du problème à cause des frais d'hospitalisation qui ont presque doublé depuis huit ou neuf ans. Cette situation nous préoccupe énormément en ce moment et c'est pour cette raison qu'à mon avis, l'usage judicieux de médicaments diminuera le besoin de soins hospitaliers.

Il ne semble pas juste de demander aux vieillards pensionnés, et à ceux dont le revenu est peu élevé, de payer ces médicaments dont ils ont besoin et dont, dans certains cas, ils se passeraient faute d'argent pour les payer. Voilà qui est bien triste. A partir du moment où ils vont se passer de ces médicaments, ces personnes deviennent des cas d'hospitalisation probable qui nous coûteront alors des milliers de dollars. C'est le nœud de la question et je veux que vous vous en souveniez. Même si la motivation qui nous pousse est égoïste, nous devons acheter ces médicaments parce qu'ils éviteront l'hospitalisation à ces personnes et éventuellement, contribueront à réduire nos impôts.

Ne soyons pas de ceux qui économisent les sous et prodiguent les dollars. Il y a des milliers de gens au Canada qui souvent doivent payer des loyers très élevés. Je connais deux personnes, dont les journaux ont parlé, qui payaient \$80 par mois pour une chambre, soit plus du tiers de leurs pensions réunies. J'ai entendu parler de médecins qui cherchaient tous les coins de leurs cabinets

afin de trouver des échantillons à donner à l'un de ces vieillards malades. Je connais des pharmaciens qui en ont fait autant pour aider ces gens. Que font-ils lorsqu'il leur faut une nouvelle provision de ces médicaments?

• (5.20 p.m.)

Le fond du problème est plus loin. Le gouvernement fédéral a établi un programme d'assurance frais médicaux qui était censé assurer tous les traitements médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques. Que celui qui en doute le dise. Cette loi se fondait sur le rapport de la Commission royale d'enquête Hall. Voici ce que disait le rapport sur la question des médicaments à la page 341 du volume 1:

L'usage efficace et judicieux des médicaments a permis non seulement d'améliorer la santé de la nation, mais aussi de recueillir de plus grands avantages économiques des services de santé. Grâce à l'usage de médicaments nouveaux, les médecins ont pu remettre leurs clients sur pied plus tôt...

Permettez-moi de signaler que cela réduit le nombre des visites du médecin. Les frais du médecin dans le cadre de l'OHSIP acquièrent une importance croissante.

... et, dans certains cas, éviter ou atténuer les effets de maladies graves. L'état de santé de la nation étant meilleur, la production du travail a augmenté.

C'est un de mes principaux arguments. Des gens atteints de maladies chroniques continuent néanmoins de travailler.

Une thérapeutique nouvelle ou améliorée, en permettant de renvoyer plus tôt des malades hospitalisés, a réduit le nombre de jours d'une coûteuse hospitalisation, économie très appréciable, étant donné l'augmentation rapide du coût des soins hospitaliers.

C'est ce que je signalais au début.

Les nombreux avantages qu'a valu aux Canadiens l'atténuation ou la prévention de souffrances humaines ont encore plus d'importance que les avantages économiques. De plus, dans l'arsenal de la profession médicale, les médicaments sont devenus une arme d'une valeur inestimable pour la lutte contre les maladies et les troubles affectifs. Depuis vingt ans surtout, les progrès de la thérapeutique ont été phénoménaux. La plupart sont venus de pays hautement industrialisés comme les États-Unis et le Royaume-Uni. Les Canadiens ont participé à cette évolution. L'allure dynamique des progrès réalisés dans le domaine des médicaments est attestée par des estimations selon lesquelles 90 p. 100 des produits pharmaceutiques prescrits en 1960 dataient des vingt dernières années; 40 p. 100 d'entre eux n'auraient pas pu être prescrits en 1954.

Nous avons beaucoup de chance de vivre à notre époque.

Les médicaments représentent pour la famille canadienne moyenne un fardeau presque aussi lourd que les frais médicaux. En 1961, par exemple, les services de médecins ont coûté 383 millions...

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** A l'ordre. Je dois informer le député que son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Continuez.

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** La Chambre consent-elle à ce que le député continue?

**Des voix:** D'accord.

**M. Rynard:** Monsieur l'Orateur, je remercie mes collègues de leur courtoisie. Je poursuis donc la citation provenant du rapport de la Commission Hall:

En 1961, par exemple, les services de médecins ont coûté 383 millions et les médicaments prescrits ou non 364 millions. Le budget des médicaments équivaut donc à 95 p. 100 des dépenses affectées aux services de médecins. Pour 1961, on